



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 20 mai 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (jusqu'à 22 h), Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Yvette Bouguen

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à David Le Doussal
Géraldine Guet a donné pouvoir Pascale Douineau
Jean-Pierre Moing a donné pouvoir à Bernard Nédellec
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Yvette Bouguen
Serge Nilly a donné pouvoir à Soizic Cordroc'h
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant à compter de 22 heures.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

5. ENQUETE PUBLIQUE SUR L'ASSECHEMENT DE L'ISOLE ET LA CONSOLIDATION DES BERGES DE L'ISOLE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Exposé :

Les travaux de confortement des berges de l'Isole sont soumis à enquête publique au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement pour les rubriques suivantes :

Titre 3 : impact sur le milieu aquatique

3.1.1.0 : obstacle à l'écoulement des crues (mise en place de batardeaux et dérivation temporaire des eaux de l'Isole vers l'Ellé)

3.1.2.0 : travaux conduisant à la dérivation d'un cours d'eau (dérivation de l'Isole sur une longueur supérieure à 100m-350m au total)

3.1.4.0 : consolidation ou protection des berges par des techniques autres que végétales vivantes (consolidation des berges de l'Isole sur plus de 200m via des aménagements béton et notamment la technique du jet-grounding)

3.1.5.0 : travaux dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et de batraciens (frayères potentielles impactées par la mise hors d'eau de l'Isole pendant les travaux sur un linéaire de 350m pour une largeur de cours d'eau d'environ 10m, soit plus de 200 m² de frayères).

Au titre de la loi sur l'eau, le projet doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale accordée après enquête publique.

Cette enquête publique s'est déroulée du lundi 13 avril 2015 inclus au mercredi 13 mai inclus soit 31 jours.

Le Conseil municipal doit émettre son avis sur le projet soumis à enquête publique, dès le 1^{er} jour de cette enquête et quinze jours au plus tard après la date de sa clôture.

Proposition :

L'avis du Conseil municipal est sollicité sur cette demande d'autorisation.

Le dossier établi par le bureau d'étude ARTELIA est à la disposition des élus au Pôle Technique. Il est également consultable sur le site de la Ville de QUIMPERLE rubrique « urbanisme », sous-rubrique « enquête publique-assèchement de l'Isole 2015 »

Avis favorable des Commissions politique de la ville et environnement et eau et lutte contre les inondations du 11 mai 2015.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "D. D.", is written over the printed name "Le MAIRE,".